

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC267

présenté par

M. Raux, Mme Pochon, Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, Mme Arrighi, Mme Belluco,
M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës,
M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et
M. Thierry

ARTICLE 2

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* D'ouvrir au moins 5 260 places nouvelles dans l'enseignement agricole public ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Écologiste – NUPES vise à inscrire dans le présent projet de loi d'orientation un objectif chiffré du nombre de places nouvelles à créer au sein de l'enseignement agricole public, en cohérence et dans la finalité de l'installation recherchée de 20 000 exploitant-es agricoles par an.